

**OUTRE-MER**



## [OM1] OUTRE-MER

« Nous sommes un peuple de croisements et de rencontres »

Bruno Le Maire, Ne vous résignez pas ! p. 178

Les Outre-mers ne sont pas des territoires « à part » ; ils sont **français à part entière et portent en eux des chances immenses de succès pour l'ensemble du Pays. Toutes les mesures que nous proposons pour le prochain quinquennat répondent à leurs enjeux autant qu'en métropole.**

Notre engagement, pour le renouveau politique, pour que chacun trouve sa place dans la République, pour remettre l'Etat à sa place, pour retrouver un esprit de conquête en Europe et dans le monde, et pour le combat culturel, trouve également son sens dans la situation propre aux richesses et aux contraintes ultra-marines.

A titre d'illustrations : le financement des énergies renouvelables, la programmation des investissements dans les grandes infrastructures, la lutte contre la violence, la politique en faveur du logement intermédiaire ou de l'innovation, la remise à plat de la politique commerciale de l'UE, la baisse des charges patronales, la mer comme levier de croissance, la possibilité à tout syndicat « non représentatif » de se porter candidat aux élections professionnelles sont autant d'exemples de mesures de portée nationale qui trouvent un écho et apportent une réponse aux problèmes économiques, sociaux et culturels auxquels sont confrontés les outre-mer.

**Les spécificités de l'outre-mer nécessitent cependant une réflexion particulière, de renforcer certaines de ces mesures et d'identifier des solutions originales. Nous proposons ainsi d'agir sur quatre axes principaux :**

- **Garantir la sécurité des ultra-marins (voir fiche OM2)**

En matière de sécurité, les outre-mers connaissent une hausse importante des incivilités. Tout en appliquant nos propositions en matière de sécurité et de justice sur l'ensemble du territoire national, concernant la tolérance zéro 0, il est important d'apporter une réponse adaptée aux problèmes spécifiques de sécurité en outre-mer, en particulier l'immigration illégale.

En Outre-mer au même titre qu'en métropole, il ne peut y avoir de zones de non-droit et l'on ne peut pas tolérer que l'autorité de l'Etat soit bafouée. Cette autorité doit s'appuyer sur des effectifs de police et de gendarmerie renforcés et des dotés de matériels adaptés. Nous proposerons donc de renforcer les forces de sécurité outre-mer, avec 300 postes supplémentaires entre 2017 et 2019.

- **Soutenir l'économie des outre-mers (voir fiche OM3)**

Il y a aujourd'hui un sentiment que la métropole accaparée par sa propre crise économique a délaissé ses départements éloignés. Or la crise y a été ressentie comme encore plus agressive.

Les handicaps structurels des outre-mers sont connus : exigüité du marché, géographie difficile, et éloignement. Ils ont joué comme des catalyseurs de la crise économique et sociale. Le chômage moyen est très élevé et le PIB moyen par habitant est très inférieur au PIB métropolitain. Avec la crise se renforcent des pathologies sociales. Le niveau de pauvreté est entre 3 et 4 fois supérieur à celui de la métropole.

Les plus récentes propositions de la gauche dans ce domaine s'inscrivent toujours dans une logique d'assistanat qu'il faut combattre. Ces propositions reposent sur le principe que les écarts de richesse entre la métropole et l'outre-mer doivent être compensés par des subventions directes ou fiscales. Nous pensons au contraire que les richesses des outre-mers (leurs espaces maritimes, leurs richesses naturelles, leur culture et leur jeunesse, notamment) sont des leviers qui doivent permettre de dépasser les handicaps géographiques et qu'il faut s'appuyer sur les secteurs productifs et touristiques pour développer l'emploi plutôt que d'égaliser les revenus artificiellement par des transferts publics.

Nous proposerons donc d'agir à plusieurs niveaux pour, notamment, réduire le coût du travail dans les DOM, expérimenter une taxation forfaitaire unique dans un ou plusieurs DOM (dont La Réunion) et rénover les mécanismes de défiscalisation des investissements outre-mer.

- Faire en sorte que chaque jeune ultra-marin trouve sa place dans la société (**voir fiche OM4**)

Avec une population très dynamique - la population de la Guyane qui doit, par exemple, doubler d'ici 2025 - l'Outre-mer a une chance : sa jeunesse. Les enjeux en termes d'équipement publics pour former cette jeunesse (construction d'établissements scolaires notamment) sont considérables. Plus largement les besoins en termes de logement, de santé et de formation sont immenses et justifient des politiques publiques volontaristes pour créer un climat économique favorable au développement de l'emploi. Face au défi démographique auxquels font face la plupart des DOM, nous proposons que l'Etat apporte une réponse particulière en ajustant aux besoins les dotations des collectivités en charge de la construction et du fonctionnement des établissements scolaires. Par ailleurs, sur le modèle du programme « Cadres Avenir » expérimenté avec succès en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, que l'Etat initie avec les collectivités, nous soutiendrons la création dans chaque territoire d'un groupement d'intérêt public « cadres avenir » pour accompagner les jeunes bacheliers ultra-marins ayant un projet professionnel répondant aux priorités de développement de leur territoire.

- Défendre la place des outre-mers dans l'Europe (**voir fiche OM5**)

Les ultra-marins perçoivent l'Union européenne, encore plus que l'Etat, comme trop éloignée de leurs préoccupations. Si l'Europe peut sembler généreuse (aides agricoles, dérogations fiscales) elle impose malgré tout des règles inadaptées à la réalité de ces territoires. La révision en cours du règlement européen sur les aides d'Etat (règlement général d'exemption par catégorie ou RGEC) constitue un motif d'inquiétude légitime car il pourrait conduire à remettre en cause l'ensemble des régimes d'aides applicables dans les DOM. Alors que le principe d'un traitement spécifique des ces territoires est inscrit dans les traités (art. 349 TUE), la Commission ne cesse de remettre en cause les avantages consentis aux « régions ultrapériphériques ». Par sa politique commerciale ou ses aides en faveur du développement au profit de pays voisins des DOM, elle déstabilise nos territoires. C'est pourquoi nous proposons que la France engage une action diplomatique déterminée pour négocier la possibilité qu'une préférence territoriale soit ouverte dans le code des marchés publics, pour défendre une réforme du règlement général d'exemption par catégorie qui tienne pleinement compte des spécificités des DOM, et pour obtenir que les accords commerciaux européens comme les aides au développement fassent l'objet d'une étude d'impact préalable spécifique aux outre-mers.

## [OM2] OUTRE-MER : PRIORITE A LA SECURITE ET A LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

« Le droit doit être le même pour tous, la loi appliquée pour chacun, la sécurité garantie partout. »

Bruno Le Maire, Ne vous résignez pas ! p. 123

### I. POURQUOI ?

Les Outre-Mers ne sont pas des territoires « à part » ; leurs habitants sont **Français à part entière. Il faut mettre en place** une mobilisation générale et une gouvernance renforcée.

En matière de sécurité, les départements et collectivités d'outre-mer connaissent une hausse importante de la délinquance, principalement en Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Saint-Martin. La Guyane était en 2015 le territoire d'Outre-Mer dans lequel les vols violents étaient les plus élevés (devant Mayotte et Saint-Martin). Mayotte est le département d'Outre-Mer où le taux de cambriolages est le plus élevé (suivi par la Guyane et la Nouvelle Calédonie).

De plus, certains territoires d'Outre-Mer sont confrontés à une immigration massive de pays voisins, y compris illégale, pouvant amener une recrudescence des trafics et de l'insécurité.

Les Français d'Outre-Mer ont le droit à la sécurité.

### II. QUOI ?

Tout en appliquant nos propositions en matière de sécurité et de justice sur l'ensemble du territoire national, concernant la tolérance zéro, il est important d'apporter une réponse adaptée aux problèmes spécifiques de sécurité de l'Outre-Mer.

En effet, en Outre-Mer comme en métropole, il ne peut y avoir de zones de non-droit et l'on ne peut tolérer que l'autorité de l'Etat soit bafouée. Cette autorité doit s'appuyer sur des effectifs de gendarmerie renforcés et des dotations de matériels adaptées.

Du fait de l'immensité de sa zone maritime et de sa richesse en thons, la Nouvelle-Calédonie, mais aussi la Polynésie française, sont particulièrement vulnérables au braconnage de leurs ressources. C'est la raison pour laquelle les forces armées, en particulier la Marine et l'armée de l'air, doivent disposer de moyens matériels et humains en nombre et qualité suffisants.

Il est important de restaurer dès le début du quinquennat l'autorité de l'Etat et la tranquillité publique. Les Français d'Outre-Mer ont le droit à une sécurité semblable à celle de la métropole. Ainsi, la tolérance zéro, la lutte contre les incivilités et les violences aux personnes seront aussi la norme en Outre-Mer. Les forces de l'ordre doivent disposer à cet effet, de moyens pour simplifier leur travail quotidien en lien avec les acteurs de la chaîne judiciaire.

### **A cet effet, le plan de sécurité Outre-Mer du 27 juin 2016 doit être poursuivi et renforcé :**

- Adapter les zones de sécurité prioritaire (ZSP).
- Appuyer les actions et les initiatives des collectivités à travers les créations de CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) ou de CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) dans les communes éligibles et non encore dotées de ces dispositifs.

L'Etat doit par ailleurs renforcer son soutien dans les échanges d'informations avec les élus sur les thèmes de la sécurité et le développement de la vidéo-protection (protocoles "Vigi-maires").

- Redonner une vraie liberté d'action aux forces de sécurité intérieure en allégeant notamment les charges administratives et en facilitant la dématérialisation de procédures judiciaires. Il importe aussi de moderniser les réseaux de télécommunication.
- Accroître la coopération opérationnelle entre la gendarmerie, les douanes et les forces armées relevant du ministère de la Défense notamment dans les opérations menant au contrôle de flux, de lutte contre l'immigration irrégulière et de lutte contre les trafics.
- Renforcer la présence d'intervenants sociaux au sein des services de police et des unités de gendarmerie, mais aussi en donnant des effectifs supplémentaires aux forces de sécurité intérieure.
- Intégrer l'Outre-mer dans la lutte contre le terrorisme et notamment Mayotte. Ainsi un plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme doit être mis en place de manière efficace<sup>1</sup>. Il importe notamment de discuter avec les représentants des cultes et notamment ceux du culte musulman afin de prévenir toute forme de radicalisation.

### **III. COMMENT ?**

- Achat de nouveaux patrouilleurs pour la gendarmerie maritime pour chaque territoire d'Outre-Mer.
- En lien avec le plan sécurité Outre-Mer de 2016, donner aux forces de sécurité intérieure en Outre-Mer 210 adjoints de sécurité supplémentaires puis 300 postes supplémentaires entre 2017 et 2019.

L'ensemble de ces propositions fera l'objet d'un suivi précis par les services de sécurité concernés.

Le dispositif législatif sera celui valable pour l'ensemble du territoire.

### **IV. COMBIEN ?**

- 10 nouvelles vedettes rapides à destination de la gendarmerie maritime coûteraient 12 M€ (sur la base des 24 vedettes achetées dans les années 2000 pour un montant dans 30 M€).
- Le coût total des nouveaux effectifs déployés dans les territoires d'Outre-Mer est estimé à 28,1 M€ par an.

---

<sup>1</sup> Une actualisation du PART a déjà été présentée le 9 mai 2016.

- La rénovation des moyens de communications et la rénovation du parc informatique sont comprises dans le chiffrage de la modernisation des forces de sécurité intérieure (pour rappel : 100 M€ pour la modernisation de l'infrastructure réseau et 50 M€ pour le relais, les serveurs locaux et la mise à niveau du parc de machines).

Ces coûts seront supportés par l'augmentation des crédits accordés aux forces de sécurité (enveloppe générale de 400 M€ pour les personnels et de 570 M€ pour la modernisation des équipements).





## [OM3] OUTRE-MER : DEVELOPPER L'EMPLOI PRIVE COMME ALTERNATIVE AU TOUT-PUBLIC

« Les créateurs d'emplois, ce sont les entrepreneurs, pas l'État ! »

Bruno Le Maire, 5 novembre 2015

### I. POURQUOI ?

Le sentiment général aujourd'hui est que **la métropole, accaparée par sa propre crise économique, a délaissé ses départements éloignés**. Or la crise y a été ressentie comme encore plus forte. **L'économie est marquée par des secteurs fragiles** comme l'agriculture (fin des quotas sucriers pour la canne à sucre, libéralisation des échanges commerciaux pour la banane aux Antilles) et la pêche, une industrie très réduite et un secteur tertiaire dominé par les structures publiques. **Le secteur du bâtiment traverse une crise profonde** provoquée par le ralentissement de la commande publique et des difficultés réglementaires sur le financement du logement.

**Les handicaps structurels** de ces territoires sont connus : exiguïté du marché, géographie difficile et éloignement. Ils ont joué comme des catalyseurs de la crise économique et sociale. **Le taux de chômage moyen dépasse 25 %** et le PIB moyen par habitant représente 58 % de celui de la métropole. Avec la crise, se renforcent **des pathologies sociétales** et ces DOM demeurent marqués par trop de violence, notamment faite aux femmes (3 fois plus qu'en métropole) et par la consommation de drogue. La Guyane est le département français avec le plus grand nombre de viols commis, suivi de la Martinique et de la Guadeloupe. **Le niveau de pauvreté est 3 à 4 fois plus important que celui de la métropole** (42 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté) et le niveau d'illettrisme dépasse largement la moyenne nationale.

La morosité économique renforce le **ressentiment face à « la vie chère »**. Selon les chiffres de l'Autorité de la concurrence, plus de la moitié des produits de grande consommation ont un prix supérieur de 55 % au même produit vendu en métropole. Ces prix exorbitants ne peuvent s'expliquer par les seuls coûts de transport et l'octroi de mer (taxe à l'importation qui finance les collectivités).

**Le tourisme pèse entre 4 et 5 % du PIB des DOM antillais contre 20 % dans les îles anglo-saxonnes voisines**. De plus les touristes des Antilles viennent essentiellement de métropole quand les voisins accueillent une clientèle internationale qui dépense beaucoup plus en moyenne. Il y a un travail plus profond à conduire sur **la qualité des équipements hôteliers et de loisirs, et du service** qui ne sont toujours pas à la hauteur des standards internationaux, dans un secteur où la concurrence internationale est féroce.

**Le secteur de l'énergie** constitue également un important gisement de développement économique. L'enjeu du prix de l'énergie est également social puisque le différentiel de coût de l'électricité avec la métropole est énorme : 200 à 250 €/MWh dans les DOM contre 38 €/MWh en métropole. Dans un tel contexte, l'énergie solaire est compétitive et les solutions qui existent doivent être soutenues pour **valoriser les richesses locales**. Une bonne illustration de ces solutions locales est la valorisation de la bagasse (résidu de la canne à sucre après extraction du sucre) qui fait déjà fonctionner des centrales thermiques en remplacement du charbon.

De façon transversale c'est **l'environnement fiscal** (y compris le financement de la protection sociale) qui est au centre des préoccupations des entreprises des DOM ; leur viabilité en dépend encore plus qu'en métropole. Pour les entreprises domiennes **une politique d'alignement sur la métropole serait une grave erreur** car les contextes économiques et sociaux ne sont pas comparables. Par ailleurs, l'économie des DOM dépend aussi fortement du **mécanisme de défiscalisation des investissements**. Si le gouvernement a annoncé à l'automne 2015 sa prolongation jusqu'en 2020, les entreprises ne sont pas complètement satisfaites. **Les investissements structurants nécessitent de longs travaux préparatoires ; aussi les entreprises réclament-elles une visibilité au moins jusqu'en 2025**. Ces instruments demeurent indispensables pour répondre aux besoins vitaux de l'outre-mer, notamment réaliser les grands équipements et infrastructures lourdes et servir de levier à l'accès au crédit bancaire.

Les plus récentes propositions de la gauche dans ce domaine s'inscrivent dans une logique d'assistantat qu'il faut combattre. Ces propositions reposent sur le principe que les écarts de richesse entre la métropole et l'outre-mer doivent être compensés par des subventions directes ou fiscales. Nous pensons au contraire que **les richesses des outre-mers** (leurs espaces maritimes, leurs richesses naturelles, leur culture et leur jeunesse, notamment) **sont des leviers qui doivent permettre de dépasser les handicaps géographiques et qu'il faut s'appuyer sur le secteur productif pour développer l'emploi plutôt que d'égaliser les revenus artificiellement par des transferts publics**.

## II. QUOI ?

### Propositions :

- Pour **réduire le coût du travail dans les DOM**, ces territoires devront faire l'objet d'une approche spécifique dans le cadre d'un chantier national sur la compétitivité de la main d'œuvre en France ;
- Dans la même perspective, **une expérimentation de taxation forfaitaire unique** sera lancée dans un ou plusieurs DOM. Cette taxation forfaitaire unique a vocation à donner de la visibilité et à simplifier la vie des entreprises. Elle devra remplacer l'ensemble des autres prélèvements (impôt sur les sociétés, sur le revenu, TVA, notamment). Elle devra être fixée entre 8 et 10 % ;
- Pour orienter et rendre plus efficace l'investissement vers les secteurs prioritaires pour l'économie et la société ultra-marine, l'Etat dispose d'un levier très puissant : les mécanismes de **défiscalisation** (impôt sur les sociétés et impôt sur le revenu) **en faveur de l'investissement productif et du logement**, notamment au regard du coût public de ces mécanismes fiscaux (environ 1,3 Md€ par an).

**Nous proposons de conserver le principe selon lequel les acteurs économiques sont les mieux placés pour évaluer le potentiel économique d'un investissement. Cependant ces mécanismes fiscaux doivent être remis à plat :**

- En renforçant l'encadrement des intermédiaires financiers ;
- En **réévaluant les taux de rétrocession** (avantage que consent l'investisseur au bénéficiaire ultra-marin) ;
- En **exigeant des objectifs de création d'emplois plus ambitieux** lors de l'agrément fiscal ;
- En **resserrant le type d'investissements éligibles sur les priorités de l'économie ultra-marine, notamment le logement social et intermédiaire**.

### III. COMMENT ?

Des modifications législatives sur les régimes de défiscalisation seront effectuées dans le cadre du projet de loi de finances 2018. La concertation préalable à ces évolutions devra associer la Fédération des entreprises des outre-mers (FEDOM).

L'expérimentation de la taxe forfaitaire unique nécessitera la mise en place d'une mission parlementaire pour en préciser le champ d'application (géographique, prélèvements concernés), prévenir les risques d'inconstitutionnalité et proposer un taux de taxation. L'horizon de mise en application sera donc celui du projet de loi de finances 2019.

### IV. COMBIEN ?

Les mesures fiscales qui seront mises en place le seront à budget constant.

La baisse du coût du travail sera engagée dans le cadre des efforts nationaux menés pour renforcer la compétitivité des entreprises (**voir fiches F18 et EM5**). La part minimale (1,5 %) que représente la population active des DOM au sein de la population nationale justifie un effort spécifique.



## [OM4] OUTRE-MER : DONNER SA PLACE A CHAQUE JEUNE

« Le plus grand scandale de la République, c'est l'échec de notre école qui est incapable de valoriser les talents de nos enfants, de leur donner des perspectives d'épanouissement et de réussite sociale. »

Bruno Le Maire, Libération, 15 mai 2015

### I. POURQUOI ?

Les DOM ont **une force : leur jeunesse**. La dynamique de croissance est très forte, notamment à Mayotte et en Guyane où la population va doubler d'ici 2025. **Les enjeux en termes d'équipements publics** (construction d'établissements scolaires notamment) sont donc considérables dans ces départements. Plus largement **les besoins en logement, santé et formation sont immenses** et justifient des politiques publiques volontaristes pour créer un climat économique favorable au développement de l'emploi. Pour valoriser cette jeunesse, les Antillais et les Guyanais notamment peuvent s'appuyer sur des **secteurs d'excellence comme leur enseignement professionnel** qui n'a pas, comme en métropole, l'image d'une voie de garage. De fait, les lycées domiens sont régulièrement en tête des classements de taux de réussite des lycées professionnels français. Le **service militaire adapté** est également un succès en termes d'insertion.

Par ailleurs, les Outre-mers ont des besoins importants et non satisfaits de cadres et de cadres supérieurs, notamment dans les domaines techniques. C'est une des conditions du développement économique endogène que nous soutenons par ailleurs.

### II. QUOI ?

#### Propositions :

- Face au défi démographique auquel font face la plupart des DOM, l'Etat doit apporter une réponse particulière en assurant l'adéquation entre les besoins et les dotations des collectivités en charge de la construction et du fonctionnement des établissements scolaires ;
- Sur le modèle du programme « Cadres Avenir » expérimenté avec succès en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, l'Etat initiera, avec les collectivités, la création dans chaque territoire d'un groupement d'intérêt public « cadres avenir » pour accompagner les jeunes bacheliers ultra-marins ayant un projet professionnel répondant aux priorités de développement de leur territoire.

### III. COMMENT ?

Dans les deux cas, une mission d'étude devra permettre de cadrer les besoins et les périmètres d'intervention avec les collectivités. La Fédération des entreprises des outre-mers (FEDOM) devra également être associée à ces travaux.

#### IV. COMBIEN ?

Les départements et régions d'Outre-mer consacrent environ 180 M€ par an à leurs établissements scolaires. Une majoration de 20 % de ces dépenses, financées par des dotations de l'Etat, représenterait donc entre 35 et 40 M€ par an de dépenses supplémentaires. Elles devront être accordées sous condition d'une maîtrise des autres dépenses de fonctionnement de ces mêmes collectivités, comme en métropole.

## [OM5] OUTRE-MER : DEFENDRE NOS INTERETS A BRUXELLES

« [Le projet européen doit] garantir [...] la défense des intérêts économiques et agricoles exclusifs des Européens. »

Bruno Le Maire, 24 juin 2016

### I. POURQUOI ?

Les règles applicables en matières fiscales et sociales doivent comme en métropole tenir compte du cadre européen. Les domiens perçoivent l'Union européenne, encore plus que les Français, comme trop éloignée de leurs préoccupations. Ils se plaignent de la non application de **l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) qui prévoit de tenir compte « des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques » pour adapter les règles de l'Union.**

Si l'Europe peut sembler généreuse (aides agricoles, dérogations fiscales), elle impose malgré tout des règles inadaptées à la réalité de ces territoires. C'est l'exemple **des règles de la commande publique**, qui se situe pourtant au centre des attentes locales.

La révision en cours du règlement européen sur les aides d'Etat (règlement général d'exemption par catégorie ou RGEC) **constitue un motif d'inquiétude légitime** car elle pourrait conduire à remettre en cause l'ensemble des régimes d'aides applicables dans les DOM. Alors que le principe d'un traitement spécifique de ces territoires est inscrit dans le traité (art. 349 TFUE), la Commission européenne ne cesse de remettre en cause les avantages consentis aux régions ultrapériphériques (RUP). A titre d'illustration, elle supprime progressivement les droits de douane sur la banane des pays tiers alors que ces derniers ne respectent ni nos standards sociaux, ni nos exigences environnementales. Par sa politique commerciale ou ses aides en faveur du développement au profit de pays voisins des DOM, elle déstabilise nos territoires. Enfin, la Commission européenne impose, sans distinction, des règles qui se justifient en Europe continentale mais pas en Outre-mer (exemple de l'interdiction de l'aide à la construction de navires de pêche du fait de la surcapacité en métropole).

### II. QUOI ?

#### Propositions :

- La France doit **négoier la possibilité qu'une préférence territoriale soit ouverte dans le code des marchés publics** alors qu'aujourd'hui toute discrimination géographique est prohibée par le droit européen.
- Il faut encourager l'Europe à poursuivre la politique ambitieuse qui a souvent été la sienne en matière de soutien au développement économique et social des DOM depuis 20 ans, mais en **systematisant les retours d'expérience et en ne remettant pas en cause les avantages acquis par les RUP** : valoriser et développer ce qui est efficace ; rectifier ou abandonner ce qui ne fonctionne pas. L'argent européen est précieux et doit être utilisé, comme le budget national, de façon efficiente.
- La France doit défendre **une réforme du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) qui tienne pleinement compte des spécificités des DOM.**
- La France doit également **obtenir que les accords commerciaux européens, comme les aides au développement, fassent l'objet d'une étude d'impact préalable spécifique aux Outre-mers.**

- Pour que l'article 349 du TFUE trouve sa pleine application, il faudra que les règles de vote au Conseil européen évoluent sur ces questions. En effet, seuls la France, l'Espagne et le Portugal ont des territoires dits ultrapériphériques et ne peuvent constituer à eux seuls une minorité de blocage.

### III. COMMENT ?

L'ensemble de ces propositions doivent faire l'objet d'une action diplomatique et d'un portage politique fort en vue de faire évoluer la réglementation européenne.

S'agissant du RGEC, le calendrier sera celui de la négociation en cours.

Pour ce qui concerne la place des outre-mers dans le Traité, les négociations à venir pour réformer l'Europe *post-Brexit* constituent une fenêtre de négociation à ne pas négliger. Il faudra s'appuyer sur les autres pays disposant de RUP, l'Espagne et le Portugal.

Il conviendra également de mobiliser les réseaux des collectivités locales et des entreprises des DOM à Bruxelles et, en particulier, l'association Eurodom (dont l'objet est de représenter les régions ultrapériphériques françaises).

### IV. COMBIEN ?

Ces mesures nécessitent des négociations diplomatiques et ne requièrent pas de budget spécifique.